

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Emprunt fédéral 3½ pour cent de 25,000,000 francs de 1909.

Remboursement de capital au 15 août 1931.

Ensuite du tirage qui a eu lieu aujourd'hui, conformément au plan d'amortissement, les obligations suivantes de l'emprunt susindiqué seront remboursées dès le 15 août 1931 et cesseront de porter intérêt à partir de cette date:

141—	160	13881—13900	25161—25180	34341—34360	43221—43240
2581—	2600	15721—15740	25301—25320	36341—36360	45661—45680
4281—	4300	16161—16180	26141—26160	36381—36400	46901—46920
6041—	6060	18641—18660	27701—27720	36561—36580	47301—47320
6081—	6100	19881—19900	28121—28140	36721—36740	47661—47680
7781—	7800	19981—20000	28641—28660	37441—37460	48041—48060
8301—	8320	20641—20660	29001—29020	37541—37560	48981—49000
8821—	8840	20761—20780	30061—30080	40321—40340	
13341—	13360	23021—23040	30221—30240	40841—40860	

Le remboursement de ces obligations, d'ensemble 430,000 francs, aura lieu à tous les guichets de la banque nationale suisse et des autres banques suisses.

Les titres suivants, sortis lors des tirages antérieurs, n'ont pas encore été remboursés:

15. VIII. 1930: N° 16627—16636, 16638—16640, 44221—44240.

Berne, le 15 mai 1931.

Services fédéraux de caisse et de comptabilité.

Réouverture du bureau de douane à Interlaken pour l'expédition des bagages.

Le bureau de douane pour l'expédition des bagages sera de nouveau ouvert le 1^{er} juin dans la gare principale d'Interlaken BLS et fonctionnera jusqu'au 31 août 1931.

Pendant ce temps, les envois d'effets de voyage (y compris les articles de sport à l'usage personnel des voyageurs), ainsi que les effets de déménagement ou de succession et les trousseaux à destination d'Interlaken peuvent être déclarés à la frontière en transit pour recevoir l'expédition douanière à la gare de destination.

Berne, le 15 mai 1931.

Direction générale des douanes.

Importation des plantes.

A partir du 1^{er} juin prochain, le bureau de douane de *La Chaux-de-Fonds* sera ouvert à l'importation des plantes, dans le trafic général, selon les dispositions de l'article 61 du règlement du 10 juillet 1894 pour l'exécution de la loi fédérale concernant l'amélioration de l'agriculture.

Berne, le 18 mai 1931.

Division de l'agriculture.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Tableaux des lois et des arrêtés fédéraux soumis au referendum et des demandes d'initiative

de 1909 à 1930

et des

Votations fédérales depuis 1848

(électeurs, participation, acceptants, rejetants, etc.)

Les tableaux précités sont arrêtés au 31 décembre 1930. Ils sont réunis en une brochure que l'administration soussignée vend au prix de 1 fr. (plus les frais de port et de remboursement).

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

Entrepôts du matériel des téléphones, Genève-Acacias.

Sont mis au concours les *travaux de terrassement, d'empierrement, de cylindrage et de goudronnage* pour la construction des *entrepôts du matériel des téléphones aux Acacias, Genève*. — Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés à la direction des téléphones, à Genève, service des constructions. — Le 22 mai 1931, un fonctionnaire de notre administration se trouvera au bureau susnommé, de 10 à 12 et de 14 à 16 h. pour donner tous les renseignements désirés.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 3 juin 1931, sous pli fermé, affranchi et portant la mention: *Soumission pour entrepôts Genève-Acacias*. [2.]

Berne, le 15 mai 1931.

Direction des constructions fédérales.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	20
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.05.1931
Date	
Data	
Seite	650-651
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 268

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.